

## **1. Liste des présences**

Lully 1 : Nicole Dupraz, Olivier Beroud, *John Anderson*, excusé

Lully 2a : Jacques Bastianelli, André Prior

Lully 2b : Rolf Degen et Jean-Luc Ecoffey

Lully 2c : Daniel Courvoisier, *Gilles Toffel*, excusé

## **2. Rapport de la commission technique (CT)**

### **Eclairage (extérieur et sous-sol)**

Après l'exposé de l'état de la situation une discussion s'engage à propos d'une modernisation de nos éclairages qui agirait sur la consommation, sur la durabilité du matériel et sur d'éventuelles nouvelles sources énergétique.

Il est décidé que la CT continuera ses recherches dans ce sens.

### **Façade de la maison Gosteli qui se détériore**

Ce problème ne concerne pas l'intercomité

### **Déformation des pavés devant la maison Golaz**

Cela concerne l'intercomité, Il faut couper les racines de l'arbre qui déforme ces pavés.

La CT demandera à notre nettoyeur de faire le nécessaire.

### **Organigramme de Lully Parc**

Les informations manquantes ont été transmises à M. Braitto et D. Courvoisier vérifiera.

### **Inscription des décisions et recueil des documents de l'intercomité après 2009**

N. Dupraz et D. Courvoisier regardent et feront un rapport concernant les décisions, les contrats et autres documents qui engagent la copropriété afin de les rassembler et de les avoir à disposition.

### **Nettoyage des canalisations**

La CT fixera une date pour la grande chasse d'eau et le président de l'IC informera tous les co-propriétaires selon le modèle des années précédentes.

### **Information aux nouveaux co-propriétaires**

Les nouveaux co-propriétaires doivent être informés du règlement.

### **Elagages des arbres**

La famille Maret a élagué mais n'a pas de réponse de la famille Kurer.

Il est décidé que D. Courvoisier informera les concernés et vérifiera que le travail soit fait.

Pour la famille Tompson le travail a été fait.

Pour l'arbre qui est sur la dalle le CT demandera à notre nettoyeur qui fera le nécessaire. S'il ne peut pas le faire, le CT mandatera une entreprise qualifiée.

### **3. Nettoyages**

Notre nettoyeur ne passe pas dans le secteur de Lully 2 B, il a coupé le lierre de la famille Degen sans autorisation et ne passe pas chez certain !

Il est décidé qu'il faudra préciser le travail de notre nettoyeur en reprenant le cahier des charges et refaire le tour de notre copropriété avec lui. Le CT s'en charge.

### **4. 40 ème anniversaire**

La fête a été un succès total. L'intercomité adresse un grand BRAVO à l'organisation ! Un grand merci à N. Dupraz et à son équipe pour cette journée magnifique. Le budget a été dépassé, passant 3'600.- à 5 000.-. Cette augmentation s'explique entre autre par la présence d'un nid de guêpes sur les lieux de la fête et par l'intervention rapide d'une entreprise pour sécuriser notre copropriété.

### **5. Comptabilité**

Il est décidé que N. Dupraz ira voir J. Anderson avec J.C. Jacquier et lui transmettront la réponse de l'intercomité : il lui est proposé 500.-, mesure exceptionnelle et représentant tous le travail effectué. S'il ne veut pas continuer de tenir la comptabilité, alors se sera la copropriété en charge qui reprendra la comptabilité, c'est-à-dire Lully 2 A. N. Dupraz possède l'accès au compte de Lully 1 et paiera les factures, si besoin durant l'intervalle.

### **6. Divers**

#### **Anniversaire.**

Madame Durand fêtera ses 100 ans le 25 janvier nous la félicitons !

Le comité charge N. Dupraz de bien vouloir acheter un cadeau et de le lui apporter avec les meilleurs vœux de tous.

#### **Construction chez un voisin**

Notre voisin, M. Wolf nous demande s'il peut construire un mur voisinant le chemin d'accès au garage. Pour autant que cette construction respecte les lois en vigueur, l'intercomité est d'accord sur le principe.

#### **Cagibi à l'entrée de la dalle**

Que fait-on de ce grand coffre qui contient 2 bonbonnes de gaz ?

Le comité décide que la CT éliminera les bonbonnes en récupérant le dépôt déjà payé selon le contrat. Ce dernier se trouverait dans le dossier du CT. Ensuite, on transformera ce coffre en réserve de sel pour l'hiver.

La séance est levée à 11 h 15

PV/Jacques Bastianelli